

médecins américains, etc., et que la loi ne peut atteindre vu qu'ils exercent, protégés par la licence d'un médecin ; il dit que le nouveau projet de loi devrait contenir une clause à l'effet que le collège puisse enlever sa licence, à un médecin qui en fait un aussi mauvais usage.

Ici, l'hon. Dr Marsil dit qu'il y a plusieurs sortes de charlatans et que l'on doit considérer comme tels, d'après la loi, les médecins diplômés qui pratiquent sans licence, et il demande pourquoi l'on laisse pratiquer dans les hôpitaux, sous contrôle universitaire, des médecins qui n'ont pas droit à leur licence.

M. le Dr Lachapelle dit qu'il regrette l'attaque de M. le Dr Marsil contre l'hôpital Notre Dame : puisque la législature prend sur elle de recevoir chaque année, par privilège, un certain nombre de médecins, il ne voit aucun mal à ce que les autorités des hôpitaux admettent ces médecins à étudier dans leurs salles jusqu'à ce qu'ils aient reçu la faveur attendue. D'ailleurs, le jeune médecin dont parle l'hon. Dr Marsil, n'a le contrôle médical de l'Hôpital que depuis l'adoption de son bill.

En principe, M. le Dr Lachapelle est opposé à ces admissions par faveur.

L'hon. Dr Marsil dit que depuis qu'il est au conseil législatif, aucun sujet n'a été admis sans avoir subi ses examens préliminaires. M. le Président dit qu'un homme qui ne se soumet pas à la loi pour obtenir sa licence, ne fait pas acte de patriotisme : il dit que l'on doit s'opposer autant que possible à ces admissions par bills privés. Et l'incident est clos.

Rapport du trésorier

ÉTAT FINANCIER

du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec depuis le premier juillet 1889 au 8 juillet 1892

RECETTES	DÉPENSES.
Balance en mains le 1er juillet 1889 \$1,780.00	Asseseurs..... \$1,868.00
Contributions et enrégistremnts.. 5,170.00	Auditeurs..... 100.00
Examens préliminaires..... 3,502.00	Examineurs..... 1,550.00
Honoraires des licences..... 3,505.00	Gouverneurs..... 2,000.00
Examens des sages-femmes..... 40.00	Remises..... 460.00
Dividendes, Banque de Montréal.. 250.00	Annonces..... 637.40
Intérêt sur dépôts..... 172.51	Impressions..... 607.42
	Papeterie..... 83.31
	Police de garantie du trésorier... 400.00
	Honoraires des officiers du Collège 1,200.00
	M. McKay agent (Bonus)..... 150.00
	Commission sur collection..... 335.30
	Frais judiciaires..... 150.70
	" de législation..... 745.89
	Estampilles.. 112.69
	Cochers..... 24.25
	Télégrammes..... 8.28
	Escompte sur chèques..... 6.28
	Portiers..... 60.00
	Balance en mains, 8 juillet 1892.... 5,500.00
\$15,647.54	\$15,647.54

A. DAGENAI, M. D.,

Trésorier du Collège des médecins et Chirurgiens de la P. Q.